

# ÉDUCATION. Le gouvernement se laisse la possibilité de modifier l'organisation du bac jusqu'à deux semaines avant les épreuves

## Avec le bac, l'État « improvise jusqu'au bout »

« **ON EST TOTALEMENT** dans le flou. » Héloïse, en terminale au lycée Victor-Grignard, est de la promotion Covid-19 qui doit décrocher le baccalauréat à la fin de l'année scolaire.

Pour eux, le virus s'est pointé au pire timing : durant l'application du nouveau bac. « Déjà qu'on est une année test alors avec cette crise... Même les profs sont aussi perdus que nous. »

« Du mépris pour les élèves »

Le gouvernement semble l'être tout autant. Le 24 décembre, une ordonnance publiée au journal officiel autorise l'État à réorganiser les modalités du bac 2021 en laissant jusqu'à deux semaines de manoeuvre avant le début des épreuves pour en informer les candidats, en fonction de l'évolution de l'épidémie.

L'Éducation nationale pourra ainsi revoir « le nombre d'épreuves, leur contenu, leur coefficient ou leurs conditions d'organisation, qui peut notamment s'effectuer de manière dématérialisée », selon le texte, qui s'applique aussi à des examens ou concours de l'enseignement supérieur.

« Je ne comprends pas pourquoi ils voudraient tout changer maintenant ! » s'étonne Héloïse. Avec l'annulation des E3C, premières épreuves qui devaient se dérouler à la rentrée, son premier examen est prévu en mars, sur les enseignements de spécialité.

En juin, ce seront la philosophie ainsi que le fameux « grand oral ». Une épreuve qui reste un mystère, elle l'assure : « on ne nous en a pas du tout parlé ! Alors en plus s'ils modifient les autres épreuves au dernier moment... »

Même son de cloche chez Myriam Lemarchand, parent d'élève : « le « grand oral » est un flou total ». Elle estime que même si « la situation sanitaire est compliquée et difficile à prévoir », « retarder autant le moment de la décision est vraiment faire peu de cas des élèves et des enseignants ».

Pour Martine Quesnel, cosecrétaire départementale de la FSU, l'État est « dans l'improvisation jusqu'au bout. C'est du mépris pour les élèves et le corps enseignant. Comment peut-on imaginer que les lycéens puissent travailler sereinement ? On ne fait qu'ajouter du stress au stress ambiant ! »

Alors que la session du bac 2020 avait abouti à la prépondérance du contrôle continu, l'Éducation nationale se laisse-t-il une marge de manoeuvre avant de se rabattre sur la même recette pour 2021 ?

« Pourquoi ne pas avoir anticipé ? On savait que l'année ne serait pas normale ! » s'agace la représentante syndicale.

« Ça laisse sans voix »

« Depuis l'année scolaire dernière, on a demandé des aménagements pour 2020-2021. » Le syndicat demande toujours l'allégement des programmes susceptibles de tomber au bac, le report de tous les examens à juin et l'annulation du grand oral, « dont on ne reçoit que des bribes d'info ».

En réponse, le jour du Réveillon de Noël, « on apprend que tout pourra être modifié jusqu'à deux semaines avant les épreuves. Ça laisse sans voix. »

Nul doute que l'inquiétude générée par cette ordonnance sera soulignée durant la grève des enseignements prévue le 26 janvier dans l'Hexagone.

Romain LE BRIS



Une ordonnance publiée le 24 décembre au Journal Officiel autorise l'État à modifier les modalités d'organisation du baccalauréat 2021. Renforçant l'inquiétude du corps enseignant et surtout des élèves.